

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 693** Subvention à l'association Art en Exil (14e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Art en Exil ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD au nom de la 6e Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Art en Exil 42-44, rue de Gergovie (14e) pour la douzième édition du Festival Européen du Théâtre Iranien en Exil présenté du 4 au 20 novembre 2011 à l'Espace Quartier Latin (5e). D07406 ; 2011\_02172 ; 7721.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre des cultures étrangères.